

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220919-72_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Dix Neuf Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Michèle CONDOMINES donne pouvoir à Marc MEDINA

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Pierre FAGET, Damien CLET

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.072/2022

Demande de subvention auprès de la région Occitanie

Aide à la diffusion de proximité des arts de la scène

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique culturelle, la région Occitanie a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public, d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales.

Ce dispositif de soutien de proximité permet d'obtenir 50% du montant de contrat de cession, dans la limite de 2 000€ et à la condition que la région ait retenu cette création.

Dans le cadre du cycle de concerts «Musiques en balade» qui se déroulera du 14 au 16 octobre prochain en l'église Saint-Julien-et-Sainte-Basilisse, l'Office Municipal de l'Animation et de la Culture (OMAC) a programmé un spectacle de l'ensemble «MYRTHO» intitulé «Au gré d'Eros». Ce groupe fait partie des ensembles retenus par la région Occitanie dans le cadre de ce dispositif.

Le montant de la représentation s'élève à 1 350€.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la programmation culturelle de la ville ;

➤ SOLLICITE le soutien de la région Occitanie ;

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 21 SEP. 2022

et publication du : 21 SEP. 2022



Le maire,

Dr Marc MEDINA